

Groupe de travail « carte scolaire 1^{er} degré »

Jeudi 03 février 2022

Contrairement à l'an dernier où les échanges avaient été quasi inexistantes lors des groupes de travail (*en amont des CTSD carte scolaire*)*, l'instance de ce jour a permis de lister et d'échanger sur les différentes situations tendues pour les écoles, que ce soit côté ouverture ou côté fermeture de classe. Le SE-Unsa a soutenu les différentes demandes d'ouvertures des équipes enseignantes nous ayant sollicités. Nous avons également pu apporter des éclairages sur certaines situations d'écoles jugées « fragiles » par l'administration.

➡ Pour cette rentrée 2022, le département de la Loire s'est vu doter de **20 postes supplémentaires**. L'IA-Dasen indique que les prévisions d'effectifs mettent en évidence une **baisse de 574 élèves** par rapport à l'année scolaire actuelle.

➡ L'IA-Dasen a rappelé en préambule que la carte scolaire ligérienne 2022 répondrait aux volontés des politiques rectorales et nationales, à savoir :

- Hors éducation prioritaire, il sera demandé aux directrices et directeurs d'école de viser un maximum de **24 élèves en GS, CP et CE1**.
- En REP+ (26 écoles dans la Loire), le **dédoublement des GS, CP & CE1** devrait atteindre les 100%.
- En REP, le **dédoublement des GS** sera poursuivi mais ne pourra pas avoir lieu dans toutes les écoles concernées dès cette rentrée, a priori.
- Lorsqu'une classe est « dédoublée », un **seuil maximal de 15 élèves** sera accepté.
- Sur les 20 postes obtenus pour cette rentrée, 13 devraient être utilisés pour répondre à la **hausse de décharges des directions** de 6 et 7 classes (passage de 0,25 à 0,33) et des directions de 12 et 13 classes (passage de 0,5 et 0,75 à décharge complète).

➡ **Informations diverses « Carte scolaire » :**

- Un **dispositif « TPS »** devrait être ouvert sur le secteur de Montreynaud (Saint-Etienne). Il s'agira d'une classe accueillant uniquement des élèves de toute petite section. L'enseignant(e) serait nommé(e) via un poste à profil.
- Une 2nde **UEMA** (Unité externalisée en maternelle autisme) devrait être créée dans le Roannais. Ce dispositif existe déjà à Montbrison.
- Deux classes **ULIS 1^{er} degré** devraient voir le jour dans le secteur stéphanois.

- Les postes **RASED** « gelés » et non proposés au mouvement 2021 (circonscription de Rive-de-Gier) seront de nouveau disponibles au mouvement 2022.
- L'administration souhaite rééquilibrer le nombre de **postes de TR** par circonscriptions. Certains secteurs devraient perdre des postes de TR au profit d'autres circonscriptions sous-dotées... **Pour le SE-Unsa, ce glissement ne permettra pas de répondre au manque criant de remplaçants. Au contraire, sans moyens supplémentaires, un plus grand nombre de circonscriptions se retrouvera en situation de tension permanente.**
- Plusieurs **conventions de 3 ans** entre municipalités et Inspection Académique se termineront à la fin de l'année scolaire. Le SE-Unsa a questionné l'IA-Dasen sur la volonté de poursuivre ces conventions. L'IA-Dasen nous a répondu que cela dépendrait des situations. En cas de conflits, un arrêt serait proposé. Au contraire, si cela se passe bien, l'administration continuera d'accompagner les écoles concernées. Pour l'IA-Dasen, il faut une réelle collaboration pour que ces conventions ne tombent pas dans de l'artificiel.

➡ **Informations diverses « Mouvement » :**

- **Temps partiels :** Suite à la demande de l'administration de justifier désormais les demandes de temps partiels sur autorisation, l'IA-Dasen a souhaité clarifier la situation. Selon lui, il ne s'agit pas d'effrayer les enseignants mais simplement de permettre une analyse fine du département quant aux raisons de ces demandes.
- **Renoncement au poste :** Le SE-Unsa a interpellé l'IA-Dasen sur la possibilité octroyée aux collègues qui le souhaitent de renoncer à leur poste actuel. L'IA-Dasen a répondu que ce n'était pas à l'ordre du jour pour l'instant. Un cadrage réglementaire devrait voir le jour au cours de ces prochaines semaines.



Maëlle LAURENT & Bertrand BOIRON
Représentants des personnels pour le SE-Unsa 42

** En 2021/2022, l'IA-Dasen et l'ADasen avaient souhaité seulement nous écouter lors de ces groupes de travail et refusaient de répondre ou d'apporter le moindre éclairage sur les situations d'école. Selon l'administration, les réels échanges devaient uniquement avoir lieu en CTSD, instance qui officialisait les mesures de carte scolaire. Or, les échanges de groupe de travail permettent à chacun, administration et organisations syndicales, d'échanger et de croiser les regards sur une école, permettant alors d'apprécier la situation dans sa globalité. A priori, le dialogue social semble avoir repris du sens dans notre département ...*